

ABONNEMENTS.

Un mois, ..... 4 fr.  
 Trois mois, ..... 11  
 Par la poste, ..... 13  
 En No. .... 20  
 Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pol-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 24 février.

On écrit du Bas-Rhin, 18 février : Nos préparatifs de guerre continuent. Par suite de la conviction qu'expriment maintenant les journaux belges que le traité sera accepté, ces préparatifs excitent quelque surprise dans le public, où ils ne sont pas vus de bon oeil, et donnent lieu aux bruits les plus contradictoires. On n'envisage pas combien notre gouvernement a raison de se tenir sur ses gardes, car les affaires de Belgique peuvent encore prendre une tournure dangereuse.

En outre, des troupes prussiennes seules peuvent être chargées de protéger l'administration civile hollandaise dans le Luxembourg, et une armée hollandaise ne peut guère envahir le Limbourg, si elle ne trouve, dans un corps d'armée prussien couvrant la frontière, des garanties en cas de collision. D'ailleurs notre gouvernement n'a pas de motifs de désarmer tant que le sort du ministère Molé ne sera pas fixé car la politique extérieure comme la politique intérieure de la France dépendent des élections qui vont avoir lieu. On s'efforce donc de toute manière et de tous côtés de résoudre la question hollando-belge avant la réunion des chambres françaises.

Cependant nos troupes n'ont encore fait aucun mouvement.

Plus loin le même correspondant dit que Mgr. Fornari, dont l'influence est grande, donne clairement et positivement à connaître à tout le monde que le pape verrait une levée de boucliers avec le plus grand mécontentement. (Gaz. d'Augs.)

— On écrit de Vienne, 19 février : M. O'Sullivan de Grass a quitté notre ville. Cependant, d'après les nouvelles favorables reçues de Bruxelles, on s'attend à voir bientôt les relations diplomatiques renouées entre l'Autriche et la Belgique.

— On écrit de Bohême, 16 février : La femme et la fille du général Skrzynecki font leurs préparatifs de départ; et on dit qu'elles se rendront provisoirement à Bruxelles, mais qu'elles se fixeront ensuite à Paris ou à Londres, d'après le désir du général lui-même.

Le général Skrzynecki aurait lui-même manifesté le désir de s'éloigner de la Belgique. (Gaz. d'Augs.)

— On écrit de Berlin, 19 février, au Correspondant de Hambourg :

Depuis deux jours il n'est plus que question de la probabilité d'hostilités, et l'on plaint réellement les habitants des pays où depuis plusieurs mois on fait des préparatifs de guerre, qui ont paralysé le commerce, ébranlé la confiance, et fermé les caisses, état de choses qui nuit considérablement à la prospérité du peuple et a déjà causé des plaies profondes qui ne seront cicatrisées qu'après plusieurs années de paix, car l'administration la plus prévoyante est seule capable de la faire disparaître.

ANGLETERRE. — Londres, 26 février

Les ambassadeurs de Turquie, de Hanovre et de Russie ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

— Le comte Sebastiani partira pour Paris à la fin du mois prochain.

— Dans la chambre des communes, séance d'hier, le bill relatif aux droits et revenus ecclésiastiques, a été lu une seconde fois, sur la motion de lord John Russell.

— Dans la séance du 22 février de la chambre des lords, lord Colchester a demandé la production de plusieurs documents sur la marine dont il représente les forces comme insuffisantes; selon lui, cette insuffisance expose l'Angleterre à des affronts. Bloquée par une puissance étrangère, la Grande-Bretagne pourrait se trouver sans moyen de défense. Dans le cas d'une guerre on pourrait à peine compter sur dix ou onze vaisseaux en état de porter la grosse artillerie nécessaire. Un renfort de dix vaisseaux de ligne et de plusieurs milliers de matelots entraînerait sans doute pour le pays une dépense annuelle de 400,000 liv. st. de plus, mais cette dépense est nécessaire dans l'intérêt et pour la sûreté du pays.

Lord Minto. Il résulterait des assertions émises par le noble lord, que notre marine est dans un état d'insuffisance inconcevable et inquiétant. L'inexactitude de ces assertions est fondée sur l'erreur du noble lord, qui semble croire que nous devons en temps de paix conserver la marine sur le pied de guerre. Je ne comprends pas, à vrai dire, pour quelle raison, au sein d'une paix profonde (at a time of profound peace), nous nous mettrions sur un pied de guerre qui ne peut être commandé par le besoin de repousser une invasion étrangère. Nous comptons dans la Méditerranée neuf vaisseaux de ligne; nous en avons dix autres employés d'un autre côté; neuf sont en disponibilité pour le service intérieur; tous ne sont pas à notre disposition immédiate, mais ils peuvent y être rappelés; on les a envoyés pendant l'été dernier avec des troupes destinées pour l'Amérique. Si l'on considère la situation de notre marine, on demeurera convaincu que jamais en temps de paix, elle n'a été sur un pied plus imposant. En 1835, l'Angleterre ne comptait pas plus de neuf vaisseaux de ligne en service actif; aujourd'hui elle en a dix neuf, sur lesquels neuf peuvent être employés suivant la nécessité. En présence de forces aussi imposantes, il n'aurait pas été prudent au gouvernement d'augmenter sans nécessité les dépenses publiques dont on réclamait de toutes parts la réduction. Quant au nombre des hommes d'équipages, il est plus considérable aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis douze ans. On a prétendu que la France avait trente ou quarante vaisseaux de ligne en service actif; cette assertion est loin d'être exacte. La France ne compte pas plus de huit à dix vaisseaux en activité de service. Dans l'état amical de nos relations avec la France, il me semble que la force numérique de cette puissance n'est pas de nature à inspirer de désireuses inquiétudes. Quant à la Russie, il est certain que cette puissance a une forte marine, en état constant d'activité et d'exercice. Mais il ne faut pas perdre de vue que sans cette activité continue la Russie n'aurait pas de marine. Elle n'a pas une population maritime, et si elle n'entretenait pas ses matelots dans des fréquentes évolutions, unique moyen de continuer leur instruction navale, ses escadres n'eseraient pas en état de servir. L'Angleterre est vis-à-vis de la Russie dans les termes les plus amicaux. Je conviens que la Russie a 27 vaisseaux de ligne en état de tenir la mer; si nous n'en comptons pas autant en activité de service, nous pouvons bientôt faire sortir de nos ports un égal nombre de bâtiments qui ne demanderaient pas beaucoup de temps pour compléter leur équipement. J'en conclus que nous n'avons pas à redouter la marine russe.

La Chambre ordonne la production des documents demandés, à l'exception de celui dont lord Minto a refusé la communication, et elle s'ajourne ensuite au lundi 23.

— Une lettre de la Nouvelle-Orléans, à la date du 20 janvier, annonce l'arrivée de 106 Français expulsés de Mexico. Ils n'ont éprouvé aucune molestation pendant leur longue route, depuis Mexico jusqu'à cinq lieues de Vera-Cruz. Là seulement les soldats de Santa Anna leur ont enlevé leurs chevaux et leurs charrettes, et ils ont dû se trainer jusqu'à Vera-Cruz, par une chaleur étouffante, et là, ils se sont embarqués.

— Le netui manque plus que de se faire rogner les oreilles pour ressembler à un carlin, dit un autre.

— Quand passes-tu officier? reprit un troisième.

Pendant quelque temps les mêmes insultes se continuèrent. Tatareou baissait la tête et ne répondait pas, parce que, s'il eût mis le sabre à la main il eût été forcé de se battre dix fois chaque jour, et il préféra dévorer son ressentiment. Ses camarades interprétèrent à son désavantage sa magnanimité et sa grandeur d'âme et le traitèrent de lâche; mais le brave hussard méprisa jusqu'à ce dernier et sanglant outrage. Il se fit un mérite à part soi de toutes ces humiliations en songeant à son général. Cependant, lorsqu'il était seul, le naturel chez lui l'emportait sur la résignation et il ne pouvait s'empêcher de s'écrier tout en chargeant sa pipe de manière à la briser entre ses mains :

— Nom d'une pyramide! j'aurai du courage jusqu'au bout; je ne me battraï pas!

La queue et les tresses du plus récalcitrant comme du plus brave sous-officier de la légion une fois tombées, Murat crut qu'il ne lui restait plus qu'à faire abattre celles des autres, et il agit en conséquence. En matin, le commandant Jacquemin arrive dans les chambres suivi d'une douzaine de perruquiers étrangers à la légion et escorté d'une compagnie de grenadiers de la ligne. Cet officier supérieur proclame hautement l'expropriation générale et définitive des tresses et des queues. Bien que Jacquemin fût Français, il était peu aimé des soldats à cause des préférences marquées qu'il avait pour les uns et la sévérité excessive avec laquelle il traitait les autres; aussi les hussards refusèrent-ils d'obéir à ses injonctions. Jacquemin les menaça : ceux-ci ne répondirent que par des murmures, alors, s'adressant aux soldats qu'il avait amenés avec lui, il leur montre un jeune hussard en leur disant :

— Grenadiers! empoignez-moi cet homme-là et livrez-le aux perruquiers pour qu'ils lui abattent ses tresses et sa queue; s'il ne se tient pas tranquille ils lui couperont ses oreilles par dessus le marché.

A peine ces imprudentes paroles étaient elles prononcées qu'un caporal et deux hommes s'élançant sur le soldat désigné, mais au même instant dix hussards tirent leurs sabres et l'un deux s'écrie :

— Fantassins! laissez ce jeune homme s'évacuer!

Le hussard s'échappa des mains des grenadiers; Jacquemin tira son

Des souscriptions ont été ouvertes pour venir au secours de ces malheureux, M. David, consul français à la Nouvelle-Orléans, s'est mis, sans réserve à la disposition des débarqués.

FRANCE. — Paris, le 27 février.

M. le ministre de l'intérieur, désirant consacrer par une médaille le souvenir de la prise de St.-Jean-d'Ulloa et la gloire dont s'est couverte la marine française dans cette expédition, a choisi pour l'exécution de cette médaille M. Depaulis, l'un de nos graveurs les plus distingués.

— Tous les chefs de l'opposition quittent successivement Paris pour aller se présenter devant les électeurs. Hier nous annonçons le départ de M. Mauguin pour Baune. Aujourd'hui ce sont MM. O. Barrot et Guizot qui partent, l'un pour Lisieux, l'autre pour Chauny.

— M. Orfila s'est présenté dimanche dernier à Evreux au milieu d'une réunion d'électeurs ministériels. Il a déclaré qu'il avait refusé itérativement la candidature du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et il a pris l'engagement d'opter dans tous les cas pour Evreux. M. Orfila a exposé ses idées politiques. Il appuierait la conservation d'Alger; il repousserait la réforme électorale absolue, mais il admettrait les capacités électorales.

— M. de Villele est porté par la coalition dans trois collèges.

— M. de Chateaubriand n'a pas voulu accepter une candidature que la coalition lui offrait.

— Le Comité de salut public de Paris a perdu toute espérance dans le résultat des prochaines élections. C'est du côté de l'éméute que se portent maintenant les vues des partis hostiles. La chose est déjà commencée dans quelques localités rurales de l'Ouest et du Midi.

— M. Henri Delaroche-Jacquelin est porté par la coalition dans deux collèges, à Orléans et en Vendée.

— A Lyon, les légitimistes ont refusé d'entrer dans la coalition.

— Après avoir lu les deux manifestes de MM. Thiers et Barrot, M. Garnier-Pagès a dit que ce n'était plus la peine de publier le sien. Il y a renoncé.

— Sur plusieurs points l'ordre a été troublé. Ce ne sont encore que de faibles symptômes, mais ils dénotent les manœuvres secrètes qui, d'après plusieurs de nos correspondans, se trament dans plusieurs parties de la France.

On nous écrit de Nîmes :

La commune de Générac vient d'être le théâtre de désordres fomentés et commis par les mêmes hommes qui figurèrent dans les troubles auxquels les dernières élections ont donné lieu. La maison du maire a été cernée par un rassemblement menaçant; les arrêtés de police de ce magistrat ont été méconnus; l'adjoint, obligé de se retirer, a été poursuivi par des huées; des pierres même ont été lancées sur lui. Enfin les habitans paisibles ont été insultés et provoqués jusque chez eux, parce qu'ils refusaient de prendre part au désordre. L'arrivée d'une brigade de gendarmerie a pu seule mettre fin à ces scènes de perturbation.

Voici un extrait d'une autre correspondance :  
Lodève (Hérault).

Des rassemblements d'ouvriers ont lieu depuis quelque temps pendant la nuit, dans la campagne, à une très-petite distance de cette ville. Le 16 du courant, à huit heures du soir, le commissaire de police se transporta dans le lieu où se tenait un de ces rassemblements. Arrivé à peu de distance, il reconnut un attroupement de 200 personnes environ, au milieu desquelles était une lanterne allumée; mais au même instant, une voix plus rapprochée fit entendre le cri vive! Sur la réponse de l'agent qui accompagnait le com-

— Bas les armes, hussards! Bas les armes!

De terribles imprécations lui répondent. Les grenadiers croissent la baïonnette, les perruquiers se sauvent, et cavaliers et fantassins se jettent les uns sur les autres en essayant de se désarmer. D'autres hussards accourent aux cris de leurs camarades; ceux qui ont conservés leurs queues de même que ceux qui ne les ont plus, font cause commune. La voix des officiers devient impuissante, le respect dû au grade et à la hiérarchie militaire est méconnu. Une lutte terrible s'engage; Tatareou, qui s'est jeté des premiers dans la bagarre pour tâcher d'éviter l'effusion de sang, désarme un lieutenant de grenadiers qui vient de blesser un hussard d'un coup de sabre. A cette vue la fureur de Jacquemin ne connaît plus de borne, il porte à Tatareou un coup d'épée que celui-ci pare habilement sans riposter; mais au même instant un des hussards étend d'un coup de poigne le commandant aux pieds de Tatareou, qui s'écrie avec désespoir :

— Nom d'une pyramide! que faites vous? Vous voulez donc que nous nous dévorions tous!

Le combat continua avec un acharnement sans égal, mais il ne dura pas longtemps. Murat, prévenu à temps, intervint lui-même à la tête d'un escadron de carabiniers et de deux bataillons d'infanterie légère. Les hussards napolitains ne pouvaient opposer une longue résistance; ils se rendirent. La légion tout entière demeura prisonnière dans son quartier, les morts des deux partis furent enlevés; on porta les blessés à l'hôpital, et vingt-deux hussards, parmi lesquels se trouvait Tatareou, furent immédiatement livrés à l'autorité militaire et jetés dans un des cachots de la citadelle en attendant qu'on les mit en jugement.

Deux jours après on rendit les honneurs funèbres au malheureux Jacquemin. Toute la garnison assista au service qui fut célébré dans la cathédrale de Nîmes. Seulement les sous-officiers et soldats de la légion napolitaine y parurent avec l'habit retourné et sans armes. Aucun d'eux n'avait plus de queue ni de tresse.

Murat se hâta de rendre compte à l'empereur de cette déplorable affaire. Napoléon qui déjà en avait été instruit par une dépêche télégraphique, répondit à son beau-frère une longue lettre à ce sujet. On y remarquait surtout les passages suivans.

Une révolte de cette nature est un de ces exemples

Feuilleton.

GUERRE AUX QUEUES.

En 1805, il prit fantaisie à Napoléon de faire abattre les queues qui portaient à cette époque, presque tous les militaires français. Les officiers se soumettaient docilement à cette mesure. Il n'en fut pas de même des soldats. Ni menaces, ni prières ne purent déterminer certains régimens à faire le sacrifice demandé par l'empereur. Murat, qui venait d'être nommé maréchal d'empire, et qui se trouvait dans ce moment à Milan, avait reçu l'ordre d'employer toute son influence pour vaincre la résistance obstinée que la garnison de cette ville opposait aux barbiers chargés de l'exécution des volontés impériales. Quelques corps se laissèrent gagner par Murat. Un régiment fut inflexible; c'était la légion napolitaine. Dans ce régiment se trouvait un grand nombre de sous-officiers qui avaient fait avec Murat la campagne d'Egypte; l'un d'eux, l'intrépide Tatareou, lui avait sauvé la vie à la bataille d'Aboukir. Tatareou tenait à sa queue comme à l'existence même. Cependant, vaincu par les instances de son général, il consentit à se priver de cet ornement, à condition que ce serait Murat lui-même qui l'enlèverait. Murat se rendit à son désir, et crut que cette victoire remportée sur le brigadier le plus récalcitrant de la légion, déterminerait le reste du corps à laisser abattre les queues et les tresses prosrites par Napoléon.

Joachim s'était complètement mépris sur l'effet que devait produire le généreux sacrifice de Tatareou. Cette défection du soldat pour son général fut considérée par les hussards de la légion napolitaine comme une honteuse défection et ils dirent :

— Voyez-vous ce Tatareou, qui criait plus haut que les autres... Eh bien! il s'est tordu lui-même pour mieux flatter les chefs.

— C'est un monarque, grommelait un vieux brigadier jaloux.

— Puis, lorsque Tatareou se présenta à la cantine, les sous-officiers ses camarades se mirent à le ralloier.

— Combien as-tu vendu ta queue? lui demanda l'un.

missaire, on cria aux armes! et à l'instant le rassemblement se précipita sur eux en proférant des cris de mort.

La stagnation de la fabrique des draps et le manque du travail, depuis que la coalition a rendu la situation du pays si incertaine et si critiquée paraissent être la principale cause de la fermentation.

On écrit encore du même département : A Paulhan, une de nos communes rurales qui dans les moments de crise a toujours à compter avec l'autorité, l'ordre a été troublé d'une manière grave.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le Memorial bordelais du 25 contient une lettre de la frontière qui porte ce qui suit :

Il paraît que l'infant don Sébastien et le marquis de Valdespina, ministre de la guerre, se sont réfugiés à Vera, tout prêts à rentrer, au besoin, en France.

Il paraît que, dans l'armée carliste, il existe un certain parti qui voudrait faire une seconde édition de la révolution d'Aranjuez de 1808, révolution qui décida l'abdication de Charles IV en faveur de Ferdinand VII, alors prince des Asturies; car ce parti trouve que le caractère du prétendant est plutôt un obstacle pour le parti royaliste qu'un avantage pour tranquilliser l'Espagne.

On écrit de Bayonne, le 25 février :

Voici un fait remarquable que nous trouvons dans une lettre de Vera du 22 : Sauz et Hauz, employés supérieurs du ministère de la guerre, avaient été envoyés à Villa-Réal, entre Bergara et Tolosa, pour y remplir une mission.

On ne tint aucun compte de leurs observations, et ils furent envoyés à Estella. Sauz eut le bonheur de s'évader; il arriva en toute hâte au quartier-général de don Carlos, qui envoya l'ordre de relâcher immédiatement Hauz.

On apprend par la voie d'Estella à la date du 19 que le secrétaire du général carliste Garcia et le commandant Oyer ont été arrêtés. Le commandant du 10<sup>e</sup> et un chef d'escadron qui doivent être sont parvenus à s'échapper.

Les lettres de Madrid annoncent que la reine régente est fort indisposée depuis deux jours. On lui a fait une saignée.

On sait depuis hier que Maroto a fait fusiller 6 des 14 ou 15 officiers qu'il avait fait arrêter par ordre de don Carlos. Cette exécution a eu lieu le 18, à 7 heures du matin, dans le cimetière d'Estella: 2 compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon de Navarre ont été chargées de cette triste mission.

Les lettres de Madrid du 19 février commencent à parler de mésintelligence entre les membres du cabinet. M. Pizarro, par exemple, ne trouverait pas dans le chef du cabinet, M. Perez de Castro, l'appui sur lequel il comptait dans sa négociation commerciale avec l'Angleterre.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 28 février.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 28 février.

Les dispositions militaires sont les mêmes qu'à la dernière séance; mais la foule est bien moins grande. A l'ouverture des portes à une

d'indiscipline qu'il importe de réprimer d'une manière éclatante. Il faut être sévère; mais fusiller les vingt-deux hussards pris les armes à la main serait une boucherie odieuse et pire que l'événement même; je n'en veux pas. Le plus coupable d'entre eux sera seul exécuté. Une enquête minutieuse sera faite...

La légion Napolitaine assista à cette exécution, pendant laquelle l'aigle que je lui ai donné sera recouvert d'un crêpe. Elle devra quitter Milan immédiatement après, pour aller tenir garnison à Vigerano.

Une statue sera élevée au commandant Jacquemin, comme martyr de l'honneur et de la discipline militaires, etc.; etc. L'enquête eut lieu et l'instruction de l'affaire ne traîna pas en longueur, mais par une fatalité qu'on ne saurait expliquer, ce fut Tatareau qu'elle signala comme le principal instigateur de la révolte et comme le plus coupable des révoltés; il dut payer pour tous. Cependant il est probable que Murat fit donner des ordres au nommé Campo-Dolcino, geôlier de la citadelle, qui lui était redevable de ce poste lucratif, pour que Tatareau ne manquât de rien, car pendant le peu de temps qu'il demeura en prison, cet homme eut pour le hussard des prévenances qu'il n'avait eues encore pour nul autre prisonnier, et le jour du jugement il l'engagea charitablement à bien se tenir.

Vous n'aurez jamais joué un rôle si important dans une si noble assemblée, lui dit-il; il n'en sera pas la même dans la légion napolitaine, où tous les regards sont pour l'état-major: c'est sur vous qu'ils se fixeront.

C'est possible! lui répondit Tatareau en le regardant de travers, car il ne pouvait s'habituer à la figure de cet homme. Puis il se mit tranquillement à brosser son uniforme et à se préparer comme s'il se fut agi simplement d'une revue de l'inspecteur-général. Diantre! ajouta-t-il, une tâche à mon pantalon...

Allez, allez, laissez cette tâche, reprit Campo-Dolcino, piqué du ton avec lequel son prisonnier lui parlait; entre nous soit dit, vous en avez une sur la conscience, qui sera plus difficile à faire disparaître que celle-là.

Nom d'une pyramide! s'écria le hussard en lançant un coup d'œil

heure, quarante à cinquante personnes au plus entrent dans les tribunes, qui sont loin d'être remplies au moment de l'ouverture de la séance; on remarque que pas une seule dame ne s'y trouve. Quelques dames occupent la tribune diplomatique.

M. Schyren procède à l'appel nominal à deux heures et demie. 89 membres y répondent.

M. B. Dubus donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est approuvé.

M. Schyren. Les pétitions suivantes sont adressées à la chambre: L'administration communale de Spa demande que la chambre adopte le traité de paix.

Des exploitans, propriétaires, industriels de Gilly, des notables industriels et commerçans, du bassin de la Sambre, la chambre de commerce de Charleroy demandent que la chambre adopte le traité de paix.

Des habitans notables de Bruxelles, le conseil communal, les habitans notables et la chambre de commerce et des fabriques de Liège; les chambres de commerce de Tournay, Mons, Ostende, Bruges, Verviers; des habitans de Mons, Biargny, Bousst, Hainin, St-Symphorien, Merbes-le-Château, Quaregnon, Villers, St-Ghislain, Noirehin, Cuesmes et Frameries; des fabricans et négocians de Tournay; le tribunal de commerce de l'arrondissement de Mons, demandent, par diverses pétitions, que la chambre adopte le traité de paix.

Des habitans d'Arion demandent que la chambre n'adopte pas le traité de paix.

Les maîtres et directeurs d'établissements de verreries dans l'arrondissement de Charleroy, adressent des observations sur le projet de loi portant des modifications au tarif des douanes en ce qui concerne les verreries.

Des habitans de Francorchamps et de Stavofort réclament des modifications à la loi du 26 août 1822, concernant le transport des marchandises dans le territoire réservé.

M. Desmet. Je ne demanderai pas que les pétitions soient insérées dans le Moniteur; cela n'est pas nécessaire, puisqu'on l'a fait sans autorisation. Mais quand ont fait une chose, je voudrais qu'on la fit avec impartialité. Remarque qu'on a commencé à insérer des pétitions que quand il s'est agi du morcellement du territoire.

Je demande donc que toutes les pétitions que nous avons reçues tant contre que pour le morcellement, soient insérées dans le Moniteur, et cela avec les signatures. Et qu'on montre cette fois de l'impartialité; on a inséré des pétitions, et j'en citerai une de Charleroy, où on n'a pas mis de dates, d'autres où on n'a pas mis d'entête.

M. Firmez. Je viens d'entendre dire que parmi les pétitions de Charleroy il y en avait une qui n'avait pas de date, et dont on ne connaissait pas les signatures. Je puis assurer que la pétition en question est de Charleroy et j'en connais les signatures.

Je ferai remarquer aussi que dans l'analyse de la pétition des habitans de Charleroy et des industriels du bassin de la Sambre, on ne dit pas que c'est une réclamation contre celle qui avait été présentée, auparavant, dans la dernière on démontre que les signatures de la première pétition ne sont nullement les représentans de l'industrie.

M. le président. Je ferai remarquer qu'on a inséré aussi bien les pétitions contre le traité que pour le traité.

M. Desmet. Je demande la parole.

M. le président. Sur quoi?

M. Desmet. Sur votre dire.

M. le président. Je ne puis vous accorder la parole sur mon dire; autrement nous n'en finirons pas. (Réclamations.)

M. Gendebien. Et pourquoi pas?

M. le président. Je dois donner une explication à la Chambre. Lorsque nous avons été réunis, la section centrale a témoigné le désir qu'il y eût des pétitions fussent insérées dans le Moniteur, et on y a aussi bien inséré celles contre le traité que pour le traité.

M. Desmet. Je ferai remarquer qu'on n'a commencé à insérer des pétitions que lorsqu'il s'est agi du morcellement du pays; il y a là partialité évidente.

M. le président (vivement). Il n'y a eu aucune espèce de partialité; et je suis persuadé que la chambre en est convaincue.

M. Desmet. Il faut y mettre de la justice.

M. le président. On y a mis de la justice.

Personne ne se levant contre la proposition de M. Desmet, elle est adoptée.

M. H. de Brouckère écrit qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance.

M. le président. La parole est à M. Dolez, rapporteur de la section centrale.

M. Dolez, dans un long rapport, que la faiblesse de l'organe de l'orateur nous empêche d'entendre en entier, rappelle les travaux auxquels se sont livrées les sections; d'abord, elles se sont occupées de la question de constitutionnalité élevée par M. Polléus; rappelant les vœux de chacune des sections, il fait voir que cette question n'a été adoptée que par 27 voix.

L'orateur entre ensuite dans de longs développemens pour faire voir la nécessité de l'adoption du traité et l'insuffisance des moyens proposés pour y résister. Il s'attache aussi à démontrer l'embarras où se trouve l'industrie et la nécessité de faire promptement cesser la crise.

La section centrale a aussi cru devoir appeler dans son sein M. le ministre de la guerre et l'administrateur du trésor, et elle s'est occupée qu'il y avait impossibilité de maintenir l'armée sur le pied actuel, sans de nouveaux moyens financiers.

Par tous ces motifs, la section centrale, obéissant à la nécessité, propose l'adoption du projet.

M. Gendebien, MM., au moment d'examiner le traité qu'on qualifie d'irrévocable, ce qui ne dit pas qu'il soit le dernier et ce qui ne fait pas qu'il soit le premier qu'on ait appelé aussi irrévocable, nous devons le considérer sérieusement et pour cela nous environner de toutes les lumières nécessaires.

Aux termes de la Constitution, le gouvernement fait les traités de paix, et dans certains cas déterminés, il doit appeler sur eux le vote des Chambres; le gouvernement peut aussi déposer à l'appui des traités qu'il soumet aux Chambres toutes les pièces qui y sont relatives.

Je demande si M. le ministre des affaires étrangères est prêt à déposer sur le bureau toutes les pièces relatives aux négociations qui ont amené le traité dont nous allons nous occuper.

M. le ministre des affaires étrangères. Deux rapports ont été faits à la Chambre le 1<sup>er</sup> et le 19 février, je crois avoir communiqué dans ces rapports toutes les pièces dont la Chambre peut avoir besoin.

Quant aux pièces de correspondance, leur communication ne me paraît avoir aucun caractère d'utilité, je pense même qu'il y aurait des inconvénients à faire cette communication. Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition qui vient d'être faite.

M. Dumortier. Il est vraiment étrange que dans une position aussi critique que celle dans laquelle nous sommes placés par le traité du gouvernement, le ministre ose répondre comme il vient de le faire, à la motion de l'honorable M. Gendebien.

Le ministre dit qu'il a remis tout ce qu'il a cru utile; ainsi c'est lui qui juge pour nous de l'utilité.

Que vous a-t-on communiqué? On vous a communiqué les projets de traité arrêtés par la conférence. Mais quant aux négociations, on ne nous a effectivement rien communiqué, rien, et la chose est palpable, car nous ne trouvons dans le rapport ni les instructions adressées aux agens, ni les notes adressées à la conférence.

Evidemment c'est de l'examen des instructions et des notes, qu'il peut résulter pour nous un enseignement. C'est par cet examen que nous saurons, si nos droits, si nos intérêts ont été convenablement défendus, et s'il y a encore moyen de rejeter le traité.

Pense-t-on que nous puissions prononcer en aveugle sur les propositions qu'on nous fait? Evidemment non. Je ne puis donc qu'être blâmé la conduite que vient de tenir M. le ministre, et me réunir à M. Gendebien pour obtenir le dépôt sur le bureau de toutes les pièces relatives aux négociations depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année dernière.

Mais, messieurs, c'est ce qui a toujours été fait ici; jamais, dans les discussions de ce genre, les ministres ne se sont refusés à faire les communications qui leur ont été demandées et nous devrions croire, si les ministres actuels, s'y refusaient, qu'ils ne comprennent pas leurs devoirs, ou que leur conduite n'a pas été ce qu'elle devait être.

En Angleterre, toutes les pièces diplomatiques sont déposées sur le bureau du parlement. Un refus de la part du gouvernement au vu manifesté par la chambre en ce moment serait inqualifiable.

M. le ministre des affaires étrangères. Si dans ce moment je ne consultais que l'intérêt des ministres, je n'hésiterais pas à communiquer toutes les pièces indistinctement qui sont relatives aux négociations.

Mais il y a autre chose ici que l'intérêt des ministres, il y a l'intérêt du pays. J'ai déjà eu occasion de dire que les négociations avaient été officielles et confidentielles pendant la plus grande partie de leur cours. J'ai communiqué tout ce qui n'est pas officiel et confidentiel; je ne crois pas pouvoir aller au-delà.

On a dit que les ministres qui nous ont précédé, n'ont jamais refusé des communications de ce genre; c'est une erreur il n'ont jamais communiqué de pièces officielles ou confidentielles, parce qu'ils connaissent leur devoir et qu'ils apprécient l'intérêt du pays.

Si dans la discussion il surgissait des nécessités d'explications nouvelles, je n'empêcherais de les donner, mais je ne puis consentir à une communication entière.

M. Desmet. J'appuie la motion. De tout ce qui a été dit et écrit sur nos affaires, il résulte qu'elles ont été aussi mal conduites par le gouvernement que mal comprises par la conférence. Les pièces relatives aux négociations nous apprendront si, en repoussant le traité, nous aurons la possibilité de faire revenir la conférence sur son premier jugement.

Lisez le rapport de M. de Theux, et vous verrez combien nos affaires ont été mal conduites; vous y verrez que ni le gouvernement ni la conférence n'ont rien compris à la question de l'Escaut. On objecte à dire que les négociations ne sont pas encore terminées sur ce point, et moi je crains que sur ce point encore nos affaires soient aussi mal comprises, aussi mal conduites qu'elles l'ont été par le passé.

Dans le rapport même que vous venez d'entendre, cette question de l'Escaut n'a pas été comprise; on croit que l'Escaut n'est pas fermé; il est fermé; et nous reconnaissons formellement la suzeraineté du roi Guillaume. J'insiste donc sur le dépôt de toutes les pièces, c'est dans leur examen que nous pourrions trouver quelques lumières.

La chambre entend encore plusieurs MM. Gendebien et Dumortier, M. l'abbé de Foeré et MM. les ministres des affaires étrangères et des travaux publics. Après quoi la proposition de M. Gendebien est mise aux voix et rejetée à une grande majorité.

Bruxelles, 28 février (3 h). — Aujourd'hui liquidation assez chargée, effectuée avec beaucoup de facilité. On attendait avec impatience des renseignements sur ce qui se passe à la chambre. Bien que l'on ait certain des conclusions favorables du rapport, conclusions pacifiques adoptées à la presque unanimité; bien que l'on ne mit pas plus en doute la majorité acquise à la paix, on craignait qu'il ne s'élevât une discussion orageuse, appuyée par des vœux inconvénients, mais le calme parfait qui règne dans l'intérieur de la ville, le peu d'empressement des curieux, à assister à des débats dont l'issue est connue et tenue à l'avance; ont rassuré la confiance. Toutes les valeurs étaient plus fermes et demandées.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 52 5/4 A, 5 p. c. 90 A, 4 p. c. 80, 5 p. c. 60 1/2 A; Société Générale litres en nom fr. 735 A, cent. cts au porteur émission de Paris 1620 A; Société de Mutualité 1081 25/108 1/8 A; Banque de Belgique 570 (57). Actions-Réunies 550 (55). Canal de la Sambre à l'Oise 1012 50 (101 1/4) A; Société de Commerce 1190 (119).

L'actif espagnol est faible, et ne donne lieu à aucune transaction marquante, coté 16 7/8 p.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Belgique a discussion aurait lieu le lendemain sur la place d'armes après qu'il aura subi la dégradation militaire. A ces mots, une exclamation plaintive partit soudainement de la tribune située à l'angle de la salle:

« Adjugé! » fit Tatareau à demi-voix.

« N'avez-vous rien à dire contre l'application de la peine? » ajouta le président.

Le condamné se leva, et portant la main à son front: « Non, mon colonel, répondit-il d'un ton calme et respectueux. Seulement je voudrais, si cela est possible, que ma vieille mère et mes deux apprentis que je n'ai pas été fusillé pour avoir fait un acte de lâcheté, mais parce qu'il a plu au petit caporal, que je respecte, de faire de la légion napolitaine un régiment de rats sans queues. Vous comprenez, mon colonel? Du reste Tatareau en a toujours valu un autre, non d'une pyramide! Vive l'empereur! Puisque telle a été son idée, je ne m'y oppose pas. »

On le ramena en prison. Quelques heures après, Murat se rendit au quartier de la légion et annonça aux soldats qu'elles avaient été les intentions pleines de clémence de S. M. en recommandant l'indulgence au conseil de guerre à leur égard. Puis avec un geste impérieux et son énergie habituelle il ajouta:

« Un seul parmi les coupables sera donc fusillé, et cet homme, c'est le maréchal-des-logis Tatareau! »

A ce nom la stupefaction et la douleur furent générales; quelques cris de grâce! se firent entendre. Joachim les reprima aussitôt en s'écriant d'une voix formidable:

« Silence! Demain vous assisterez tous à son exécution avant de quitter Milan. »

minué le nombre des personnes qui fréquentent habituellement la bourse. Nous ne connaissons rien encore du résultat de cette réunion.

LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> MARS. AVIS.

Il nous a été rapporté que le bruit circulait, de nouveau, en ville, que le Politique allait cesser de paraître au 1<sup>er</sup> avril prochain. Une personne charitable, dont nous pourrions citer le nom, a même saisi ce prétexte pour engager une société littéraire à se désabonner.

Table listing subscription details for 'Le Politique' newspaper, including names of subscribers and amounts in francs.

Cette somme a été remise à M. Detrooz, président du bureau central de bienfaisance, avec prière de la distribuer, autant que possible, aux familles malheureuses par suite du départ pour l'armée des hommes qui étaient leur soutien.

Parmi les personnes qui se sont particulièrement distinguées, lors de l'incendie de la rue Bas-Sauvinière, on nous signale encore le sieur Léonard Delrée, ardoisier, qui monta l'un des premiers sur le toit d'une petite maison joignant l'atelier Close.

La chambre de commerce et des fabriques de Verviers vient d'envoyer la pétition suivante à la chambre des représentants :

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Messieurs, Le gouvernement vous a présenté un projet de loi qui autorise le roi à conclure le traité de séparation entre la Belgique et la Hollande sous telles clauses, conditions et réserves que S. M. jugera convenables aux véritables intérêts du pays.

Pleins de confiance dans votre sagesse et dans votre patriotisme éclairé, nous sommes avec respect, Messieurs, Vos très-humbles et obéissants serviteurs, Le vice-président, (signé) Armand Simonis.

On lit dans le Belge : « M. Bartels a été appelé hier matin chez M. le juge d'instruction Graff, à titre de témoin, et a été interrogé en ces termes : » D. Avez-vous assisté à la dernière réunion au champ des Martyrs ? R. Oui.

« M. Bartels a été fouillé pour découvrir s'il ne portait point d'arme sur lui. » Une nuée de gendarmes et d'agents de police entourait les bureaux du Belge. Toutes les avenues en étaient obstruées.

Les parties de la province de Limbourg qu'on veut ôter à la Belgique peuvent sous le rapport chorographique se diviser en deux parties. La première est celle s'étendant du nord au sud sur les deux rives de la Meuse, à partir de la Gueldre hollandaise, à l'est du Brabant hollandais, jusques y compris Noorderweert et Neel.

L'émancipation a annoncé et nous l'avons répété hier, que des propositions auraient été faites au comte Coghén pour rentrer au ministère des finances. Nous venons d'acquiescer la certitude par une personne qui en a parlé ce matin à cet ancien ministre, que les bruits que l'on a répandus à ce sujet, sont entièrement controuvés.

Le hussard demeura impassible, et sans même lever les yeux sur son ancien général, il répondit d'une voix sourde : « Le plus tôt possible sera le mieux, nom d'une pyramide ! »

« Tu seras fusillé demain à six heures du soir, » lui dit-il brusquement. Le hussard demeura impassible, et sans même lever les yeux sur son ancien général, il répondit d'une voix sourde : « Le plus tôt possible sera le mieux, nom d'une pyramide ! »

Le Handelsblad publie ce qui suit : D'après des nouvelles qui circulent le long des frontières du Limbourg, les habitants de la ville de Weert et des environs ont signé une adresse qu'ils se proposent de présenter au gouvernement hollandais après l'acceptation du traité des 24 articles de la part de la Belgique.

L'ambassadeur belge est entré en pour-parlers avec lord Palmerston et le général Sébastiani, relativement à l'Escaut. Il leur a demandé si la capitalisation du droit de tonnage ne pourrait être réglée par une annexe au traité.

Le général commandant la brigade d'avant-garde et les troupes campées, MAGNAN.

ORDRE DU JOUR.

Quartier-général du camp, le 17 février. Je témoigne ma satisfaction à M. le colonel Petit-Han, commandant le 2<sup>e</sup> régiment de ligne pour les mesures d'ordre, de prudence et d'humanité qu'il a prises à la suite du déplorable accident qui a eu lieu hier à Beeringen.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler les prix des céréales ont continué leur marche rétrograde et la baisse a été considérable, particulièrement sur le seigle. De 25-75 le prix moyen du froment sur les marchés réguliers s'est descendu à 25-50 ou 45 centimes au-dessous de la moyenne de la semaine précédente.

Sur le seigle il y a ceci de remarquable que la plus forte baisse a eu lieu sur le marché où le mouvement de ce grain est le plus considérable, à Hasselt où la différence a été de 2 fr. 05 sur le prix de la semaine précédente.

Les marchés sont toujours bien approvisionnés ; mais la vente paraît avoir été moins animée cette semaine. Les quantités vendues ont été de 9135 hect. de froment et 5121 hect. de seigle.

« Tu seras fusillé demain à six heures du soir, » lui dit-il brusquement. Le hussard demeura impassible, et sans même lever les yeux sur son ancien général, il répondit d'une voix sourde : « Le plus tôt possible sera le mieux, nom d'une pyramide ! »

« Tu seras fusillé demain à six heures du soir, » lui dit-il brusquement. Le hussard demeura impassible, et sans même lever les yeux sur son ancien général, il répondit d'une voix sourde : « Le plus tôt possible sera le mieux, nom d'une pyramide ! »

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 27 FEVRIER. Naissances : 3 garçons 5 filles.

MARIAGES : 2 : Franc, Lassaux, graveur, sur la Fontaine, et Thérèse Duguet, s. prof. mêm. rue. — Charles Constant Houtan, tailleur, rue Rouleau, et Jne. Delcommune, s. prof., en Potierue.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE. Dimanche 5 mars, abonnement courant, à la demande générale, Mme. St-Ange paraîtra pour la dernière fois dans le rôle d'Angèle du DOMINO NOIR, opéra. — PAUL et JEAN, la DEMOISELLE MAJEURE, vaudevilles.

Dimanche 10 mars, grande fête de Nuit, composée de spectacle, tombola et bal.

ANNONCES.

A VENDRE DE RENCONTRE, une belle et bonne CUISINIÈRE, ainsi qu'un POELE OUVERT, n. 9, Place St-Jean-en-Isle. 189

Terres et Prairies A VENDRE, A JUPILLE. JEUDI 24 MARS 1839, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ.

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, au local des séances de Monsieur le juge-de-paix, rue Neuve derrière le Palais ; 1° Une PIÈCE DE TERRE d'environ 21 centiares (2 v. g. 2 v. p.)

Le MARDI, 5 MARS prochain, à 11 heures, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES, en l'étude et par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège.

UNE MAISON, SITUÉE A LIÈGE, rue St-Séverin, N° 749, avec une écurie, deux cours, puits, pompe, citerne, etc.

SEIGNEURIE DE NEUDEGG. LA VENTE PAR ACTIONS DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE NEUDEGG EN ILLYRIE, (Ayant la juridiction sur 159 districts, contenant 15,275 habitants), AVEC SES DÉPENDANCES EN FORETS, TERRES, PRÉS, VIGNES, DROITS SEIGNEURIAUX, etc., etc.

SUPERBE CHATEAU SEIGNEURIAL, Le tout évalué juridiquement à UN MILLION 378,266 fr. v. de V. AURA LIEU

irrévocablement le 30 mars 1839, A VIENNE, SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Cette vente offre en outre 23,155 gains accessoires de florins 60,000, 50,000, 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, 9,750 9,500, 2,500, 2,000, 1,000, etc.

Prix d'une action : 20 francs

Pour 120 francs sept actions, dont une violette gagnant forcément au moins 5 florins ; pour 200 francs treize actions ; dont au moins 16 2/3 v. de V.

J. N. TRIER et Comp. Banquiers et Receveurs généraux, à Francfort s. M.

VENTE PUBLIQUE

LE 8 MARS, 10 HEURES DU MATIN. En l'étude de M. BERTRAND, notaire à Liège, L'UNE MAISON, n° 795, avec un jardin y configu, contenant trois ares, située en Glain, quartier de l'Ouest de cette ville, joignant à Boimem et Dister ; cette maison récemment construite avec goût, est composée de 2 pièces au rez-de-chaussée, avec cuisine, cour et citerne, de 5 chambres au 1er, 4 chambres au 2e et un très-grand grenier.

BELLE VENTE

DE BESTIAUX, ATTIRAILS DE LABOUR ET MEUBLES. MARDI, MERCREDI ET JEUDI, 23, 24 et 25 avril 1839, M. LE BARON DE MOFFARTS D'HOUCHEMÉE FERA VENDRE AUX ENCHÈRES ; tout le mobilier

Garnissant la ferme d'HOUCHEMÉE en CONDROZ ; des annonces ultérieures feront connaître le détail de cette vente. 205

ATELIER D'ARMES

DU gouvernement belge, A LIÈGE.

ADJUDICATION PUBLIQUE DE LA FOURNITURE DES

FERS A CANONS, de trempe en barres, aciers divers, cuivre arce et bois pour caisses, laquelle aura lieu, le 15 MARS 1839, au local de l'Atelier, quai de la Sauvenière, n. 88.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

2012 BONNIERS DE TERRES LABOURABLES ne formant qu'un ensemble, situés à Juprelle, et joignant la chaussée de Liège à Tongres. S'adresser à M. BERTRAND, notaire à Liège. 192

PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labelonie. — Pharmaciens dépositaires : Liège, MM. Delcour-Froidbise, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762 ; Mastricht, Grossier ; Namur, Jourdain ; Mons, Pntage ; Sedan, Bourguignon Noël ; Charleville, Cassan-Braidy ; tous pharmaciens.

GRAND CONCERT

De M. WANSON, fils, qui sera donné le 2 mars 1839 à la Société d'Emulation.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE. 1. Ouverture pastorale, de M. Wanson, fils. 2. Air du Maître de Chapelle, chanté par M. Pirson élève du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE. 1. Pot-Pourri à grande orchestre, sur les motifs de la Serrafina, composé par M. Wanson, fils. 2. Hymne à la liberté. — Les noirs chasseurs, chœurs de Weber, chantés par MM. de la société des chœurs.

PRIX 5 FRANCS.

BOURSES.

Table with columns for location (PARIS, LONDRES, AMSTERDAM, ANVERS, BRUXELLES) and various financial data including exchange rates and interest rates.

Table with columns for location (ANVERS, BRUXELLES) and various financial data including exchange rates and interest rates.

Table with columns for location (BRUXELLES) and various financial data including exchange rates and interest rates.

Imprimerie de J. B. Neuman, rue du Port-d'Or, N° 622, à Liège.